

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC
EN DATE DU 08 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit Juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LÉVÊQUE, Sonia DOLHEM,

Absents : Alain BOIN, Aurélie LE GONIDEC, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ, Christine LE ROY,

Absents excusés :

Joële GERVAISE donne procuration à Carole LAURENT,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

1 - Approbation des procès-verbaux des 8 mars et du 22 mars

Aucune observation, ils sont adoptés à l'unanimité.

2 - Informations de Monsieur le Maire

Domanialité de l'enrochement de Goas Vilinic

L'enrochement du bras de rivière de Goas Vilinic, effectué dans les années 1990 est à ce jour resté dans le domaine public fluvial. Une régularisation est en cours pour que cet enrochement soit affecté au domaine communal.

Inauguration du 5 août 2023

Le 5 août prochain, aura lieu à partir de 10h30 sur le site de Goas Vilinic, l'inauguration de l'œuvre d'art du petit Voyageur des Mondes. L'inauguration s'effectuera sous la présidence d'honneur de Monsieur DELRIEU, Sous-préfet de Guingamp et en présence du préfet maritime de Brest.

En après-midi aura lieu la commémoration du centenaire de la disparition de Gustave EIFFEL. Cette commémoration s'effectuera sur le pont de Frynaudour conjointement avec la municipalité de Plourivo.

Un courrier commun a été adressé au directeur du CFTA gestionnaire de la ligne pour solliciter une rencontre sur le pont. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

En fin d'après-midi aura lieu l'inauguration officielle du restaurant l'Astrolabe

Les expositions de l'été

Un vernissage des expositions est prévu au cours du mois de juillet.

A la salle des associations

Je relève que la salle des associations a accueilli, en fin d'année scolaire, les travaux d'artistes peintres en herbe. Les cours ont été financés par la commune pour un résultat qualifié par tous de remarquable. Merci aux bénévoles qui ont assuré l'encadrement des enfants et la préparation de l'exposition.

A la salle de la mairie

Jusqu'au 20 août se tient l'exposition itinérante du musée de Pont AVEN.

Au jardin de l'église et sur l'environnement de la place du bourg

Monsieur le Maire précise que l'exposition itinérante du musée de Pont Aven qui se déroule à l'intérieur des locaux de la mairie, se doit d'être soutenue par une exposition extérieure pour attirer les visiteurs. Pour cette raison, des contacts ont été pris avec la municipalité de Paimpol et l'association des Chants de Marins qui nous mettent gracieusement à disposition, une exposition installée sur les jardins de l'église. Cette exposition est complétée sur la place du bourg par des clichés d'oiseaux et de la nature.

Immeuble de la salle des associations

Le 1^{er} étage est mis en location auprès d'une association de poterie.

Objectif : apporter de l'animation sur l'environnement du bourg afin de participer au soutien de l'activité des commerces.

Les travaux à l'école puis à la salle polyvalente

Une réunion réunissant les enseignantes, les parents d'élèves, la municipalité et l'architecte a eu lieu il y a environ 2 mois pour acter les conditions de déménagement des classes et celles d'aménagement durant les travaux qui devraient débiter le 19 juin.

A cet effet, tous les élus doivent se mobiliser pour assurer le bon déroulement du déménagement.

La municipalité a préparé une information à destination des familles pour leur rappeler le fonctionnement de l'école durant les travaux.

L'objectif fixé est une fin des travaux avant la rentrée scolaire.

Fin août, début septembre débiteront les travaux à la salle polyvalente prévus pour une durée de 12 semaines et permettant ainsi de libérer la salle pour le marché de Noël.

Projet de terrain de padel

Le bouclage du dossier de financement est en bonne voie, après l'attribution des différentes subventions pour un total d'environ 320 000 €.

Précision : ces subventions ne nous sont accordées que pour le projet des terrains de PADEL et ne peuvent pas être transférées sur un autre projet.

Ainsi à défaut de projet de terrains de padel, il n'y a pas de subvention.

Atelier communal

Le dossier est prêt pour un dépôt pour la demande de permis de construire dès que le PLUi aura été définitivement acté.

LA CUMA ayant réduit quelques-unes de ses activités, des contacts ont été pris avec la coopérative du Gouessant, propriétaire du site, ainsi qu'avec la CUMA locataire d'une partie des bâtiments. Après une visite sur place, un accord de principe est intervenu pour que la commune devienne locataire de la partie principale, cette solution pouvant ainsi se substituer à celle de la construction d'un atelier.

La commune pourrait ainsi s'engager à effectuer des améliorations techniques à l'intérieur du bâtiment.

Il m'appartient officiellement de remercier les dirigeants et responsables du Guessant et de la CUMA que j'aurai l'occasion de revoir à ce sujet.

Je tiens à souligner ce bon sens collectif

Une rencontre avec le directeur des services du Guessant a lieu semaine prochaine afin de préparer le bail et plus globalement l'organisation de l'occupation des lieux.

Je souligne ici, les avantages évidents de la formule : au niveau financier, au niveau délai de mise en œuvre de l'atelier.

Projet liaison douce Pontrieux-Chemin de halage

Une réunion réunissant 9 administrations a eu lieu en mairie le 23 mai dernier. Des préconisations de recherches puis de présentation des dossiers nous ont été communiquées

Certaines inquiétudes préalables ont été levées notamment celles liées à la sécurité et relevant de la compétence du SDIS.

Nous devons nous atteler à ceci afin de pouvoir le faire valider à échéance de la fin de l'année.

3 - Dossier fonds vert

Un dossier 'Fonds vert' va être déposé auprès des services de l'Etat, pour le changement de chauffage à l'école.

Accord à l'unanimité

4 - Immeuble au 4, rue de l'Argoat

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic thermique a été effectué par la société ELIAD sur l'immeuble. De plus, il explique que des sondages vont devoir être effectués par rapport aux cuves à gazoil. Il informe que la convention va engager la commune à devenir propriétaire.

Accord à l'unanimité.

5 - Charges scolaires écoles

Monsieur le Maire informe qu'une participation aux charges de fonctionnement de la classe bilingue de l'école de PABU est demandée. 3 enfants quempérois sont scolarisés dans cette classe ce qui fait un montant total de 452 € X 3 = 1356 Euros.

Accord à l'unanimité.

6 - GRDF : Redevance d'occupation du domaine public

L'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz naturel sur la collectivité de Quemper-Guézenec donne lieu au paiement d'une redevance de 237 €.

Accord à l'unanimité

7 - Investissements

Caméra à Goasvilinic : l'achat et l'installation de deux caméras par la société SURVELEC pour un montant de 2 083 €.

Caméras sur la place du bourg : l'achat et l'installation de caméras, plus performantes, réalisé auprès de la société SURVELEC pour un montant de 5 800 €. Les anciennes caméras pourraient être installées sur le site du Guessant.

Accord à l'unanimité

Salle polyvalente : les travaux au niveau de l'école et de la salle seront réalisés par la société ACI Plaquiste pour un montant de 96 000 €.

Accord à l'unanimité

Ecole : les radiateurs existants seront conservés. La chaudière au fioul sera enlevée et remplacée par de l'aérothermie.

Astrolabe : Achat et installation d'un store en terrasse pour un montant de 4 800 €.

Diagnostics : Plusieurs diagnostics thermiques sont à réaliser. Ils seront pris en charge par la société ELIAD pour un montant de 2 880 € HT par diagnostic.

Camping : Trois bornes eau/électricité à changer pour un montant de 5800 €.

Eclairage public Parking salle des fêtes

Les lanternes actuelles (équipées de sources à décharge) seront remplacées par des lanternes Leds (remplacement des 6 sources 150W par 6 lanternes Leds 50W).

Accord à l'unanimité.

8 - Déclassement et cession définitive d'une portion de voirie communale

A la demande du service 'Droit des sols ' du centre de gestion, il est nécessaire de délibérer, cette fois, pour le déclassement et la cession définitive de cette portion de terrain au prix de 1,25 € le m² au profit de Monsieur et Madame BOUCHET.

Accord à l'unanimité.

9 - Accès futur lotissement : Présentation des différents projets

Monsieur le Maire expose les différentes possibilités d'accès pour le futur lotissement. Trois accès sont possibles : Par la rue de l'église, Par la rue du château d'eau et Par la rue du stade. Un dossier pour avis simple est constitué. Si pas d'accord, cela engendrera une procédure d'utilité publique, très complexe.

Monsieur le Maire souhaite que l'accès du nouveau lotissement se fasse par la rue de l'église.

Accord à l'unanimité.

10 - Compte-rendu COPIL PLUi

Concernant la zone de Pologne, les terrains prévus pour recevoir des entreprises sont viabilisés, malgré toutes nos relances, GPA ne donne pas suite. 4 courriers ont été envoyés à Guingamp-Paimpol-Agglomération.

15 personnes se sont présentées à l'enquête publique. Les réclamations des personnes ont été signalées.

11 - Délibération relative à la zone de Pologne et adressée à GPA

Monsieur le Maire a établi un projet de délibération qu'il soumet à l'approbation des élus.

Délibération ci-jointe adoptée à l'unanimité

Fin de séance : 22h00